



VERBATIM

CONFERENCE DE PRESSE

Bangui, le 26 février 2025

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Bonjour à tous, je suis Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA.

C'est avec un immense plaisir que je vous retrouve pour cette nouvelle conférence de presse de la MINUSCA. Que vous soyez ici dans cette salle à Bangui ou à l'écoute de Radio Guira, soyez les bienvenus.

La seule actualité que je développerai cette semaine est bien évidemment celle de la réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies qui s'est tenue hier après-midi à New York et qui était consacrée à la situation en République centrafricaine. Une réunion au cours de laquelle la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, Valentine Rugwabiza, a pris la parole depuis Bangui. Cette réunion correspond à la publication, tous les quatre mois, du rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine, un rapport qui couvre la période allant d'octobre 2025 à février 2026.

Dans sa présentation aux 15 membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Cheffe de la MINUSCA a abordé cinq points : les élections du 28 décembre 2025, l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, la situation sécuritaire, les priorités de la Mission dans le contexte postélectoral et les mesures de contingence liées aux sévères contraintes de liquidités auxquelles font face les Nations Unies, y compris la MINUSCA, depuis plusieurs mois.

Dès l'entame de son discours, Valentine Rugwabiza est revenue sur les **élections du 28 décembre** en rappelant que la MINUSCA avait apporté un appui multidimensionnel au processus électoral en exerçant ses bons offices et en fournissant un appui technique, logistique, opérationnel et sécuritaire. Elle a souligné que *« les bons offices de la Mission avaient contribué à renforcer l'inclusivité du processus électoral, notamment avec des avancées notables en matière de parité, les femmes représentant plus de 47 % des électeurs et la moitié des candidats aux élections municipales »*.

L'appui logistique s'est matérialisé, par exemple, par le déploiement sur le terrain de près de 500 agents de l'Autorité nationale des élections et de plus de 232 tonnes de matériel électoral. Concernant le volet sécuritaire, la MINUSCA a soutenu la rotation et le renforcement de près de 1 300 éléments des Forces de défense et de sécurité centrafricaines, ainsi que la fourniture de kits de première nécessité à plus de 800 militaires dans neuf zones sensibles, conformément au cadre directeur de la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme.

Selon la Cheffe de la MINUSCA, *« cet appui multidimensionnel a contribué à maintenir un environnement opérationnel sécurisé pendant la campagne électorale et le jour du scrutin, y compris dans les zones sensibles »* en ajoutant que *« ce résultat positif est également le fruit des investissements conjoints consentis ces dernières années par les autorités centrafricaines et la MINUSCA pour étendre l'autorité de l'État et faire progresser la mise en œuvre de l'Accord politique de 2019, y compris au niveau local »*.

Rappelant que les scrutins du 28 décembre ont inclus les élections présidentielle, législatives et régionales ainsi que les premières élections municipales organisées depuis 1988, constituant ainsi *« la plus grande opération électorale jamais entreprise en République centrafricaine »*, la Représentante spéciale a déclaré que *« le 28 décembre 2025, la République centrafricaine avait franchi une étape importante vers la consolidation du processus de paix et de l'autorité de l'État »*.

Dans un deuxième temps, la Cheffe de la MINUSCA s'est félicitée des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'**Accord politique de 2019**, *« notamment au regard de la dissolution de deux groupes armés supplémentaires et de la signature d'un troisième accord prévoyant le retour du Mouvement patriotique pour la Centrafrique dans le processus de paix, avec la facilitation du Gouvernement du Tchad »*.

Avec pour conséquence, le désarmement et la démobilisation de plus de 1 200 combattants depuis juillet 2025 avec le soutien de la MINUSCA aux autorités centrafricaines. Valentine Rugwabiza a appelé à la poursuite d'un processus de désarmement et démobilisation *« bien planifié et coordonné pour préserver les acquis en matière de sécurité et de paix »* et à *« la mise en place de projets de soutien à la réinsertion socio-économique adéquats, rapides et durables pour les anciens combattants et les communautés hôtes, afin de réduire les causes profondes de la mobilisation armée »*.

Troisième point, celui de la **situation sécuritaire**.

Déclarant que les conditions de sécurité s'étaient améliorées dans les régions de l'ouest et du centre du pays, notamment grâce aux progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et des opérations de désarmement et de démobilisation qui ont suivi, la Représentante spéciale a reconnu que de sérieux défis sécuritaires persistent dans les préfectures du Haut-Mbomou et de Vakaga où la MINUSCA poursuit ses échanges avec les autorités locales et les communautés et continue de consolider sa présence militaire afin de renforcer la protection des civils.

Toujours concernant les questions de sécurité, la Cheffe de la MINUSCA a relevé que l'appui logistique de la Mission s'est avéré déterminant pour élargir la couverture géographique de la présence des Forces de défense et de sécurité centrafricaines, comme cela a été illustré lors de la période électorale.

Elle a appelé à accorder *« une attention prioritaire, dans le cadre d'efforts coordonnés menés par le Gouvernement, au renforcement de la planification opérationnelle, du professionnalisme, de la gouvernance et de l'efficacité des Forces de sécurité nationales aux niveaux stratégique, institutionnel et opérationnel »*.

La Représentante spéciale a indiqué aux Etats membres du Conseil de sécurité que la MINUSCA avait fourni un appui multidimensionnel aux élections combinées et à des opérations simultanées de désarmement dans plusieurs localités au moment où il avait été instruit à la Mission de mettre en œuvre un **plan de contingence** en réponse aux contraintes de liquidités.

Elle a expliqué que dans ce contexte, la Mission *« a mis en place des mesures d'efficience, a appliqué des contrôles stricts des dépenses et réorienté les ressources disponibles vers la protection des civils et le soutien au processus électoral et aux opérations de désarmement et de démobilisation »*. Elle a précisé que l'empreinte de la Mission a également été ajustée à la suite de la réduction des effectifs des personnels en uniforme en préservant toutefois notre présence dans les zones prioritaires. Il s'agit de réaménagements qui ont un impact sur les opérations de la MINUSCA, notamment une réduction de notre couverture géographique.

Se projetant dans les semaines et mois à venir, Valentine Rugwabiza a qualifié la période post-électorale de *« décisive pour consolider les gains politiques, sécuritaires et de paix »*, d'une part, et *« pour forger l'héritage de la MINUSCA en faveur d'une paix et d'une stabilité durables en République centrafricaine »*, d'autre part. Elle a assuré de la détermination de la MINUSCA à continuer à remplir efficacement son mandat et a effectué un plaidoyer pour que les ressources financières nécessaires soient octroyées à la Mission pour lui permettre de mettre en œuvre les tâches prioritaires qui lui sont confiées afin que la **phase de consolidation** qui s'annonce soit couronnée de succès.

La Représentante spéciale a conclu son propos en exprimant sa gratitude au personnel civil et en uniforme de la MINUSCA, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux pays qui fournissent des contingents militaires et de police à la Mission pour leur sacrifice et leur dévouement à la paix et à la sécurité en République centrafricaine, *« dans le but de laisser un **héritage positif** des Nations Unies au peuple centrafricain »*.

Questions des journalistes

Le Gardien Médias (Selda Junior Boute)

- La sécurité demeure un peu instable dans certaines préfectures après les élections. J'aimerais juste savoir quelles mesures complémentaires la MINUSCA va-t-elle envisager pour soutenir la consolidation des gains post-électoraux, notamment dans les zones où la sécurité demeure précaire ?
- Quelles mesures concrètes la MINUSCA et le Conseil de sécurité vont-ils mettre en place pour renforcer la protection des civils, notamment dans les zones les plus vulnérables ?
- Ma troisième question consiste à savoir les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre du mandat actuel de la MINUSCA et quelles sont les recommandations formulées au Conseil de sécurité pour y répondre ?
- Et la toute dernière question, c'est de savoir quels sont les besoins prioritaires du Gouvernement centrafricain identifiés par la MINUSCA pour renforcer la stabilité dans le pays ?

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Je vous remercie. En fait, je pense que vous avez quatre questions, mais qui se recoupent toutes. Donc, je vais peut-être faire une réponse globale. La première chose, c'est qu'une fois de plus, on va reclarifier : la MINUSCA met en œuvre un mandat qui lui est confié par le Conseil de sécurité et ce mandat lui a été confié au mois de novembre dernier par la résolution 2800. Donc, la MINUSCA ne se saisit pas, la MINUSCA ne décide pas de ce qui se trouve dans son mandat, elle met en œuvre son mandat en ayant la connaissance du terrain et donc en ajustant sa position aux requêtes qui lui sont faites par le Conseil de sécurité.

La protection des civils, et je crois que cela est reflété dans les propos tenus hier après-midi par la Représentante spéciale du Secrétaire général, donc, la protection des civils reste l'élément principal de la raison d'être de la présence de la MINUSCA en République centrafricaine. Donc, cela reste une priorité, et comme vous l'avez dit, il est important de pouvoir consolider les gains en matière de sécurité, de paix, d'extension de l'autorité de l'État, tous ces gains acquis ces dernières années au profit des populations centrafricaines.

Ce qui est fait [pour la protection des civils] ? Cela reste la priorité, mais la priorité est décidée par le Conseil de sécurité, ce qui signifie que les activités de la MINUSCA concernent la protection des civils. Cela signifie aussi que les ressources qui sont, je vous le rappelle, de plus en plus limitées, qui sont mises à la disposition de la MINUSCA, sont aussi orientées pour la protection des populations civiles. Ensuite, comme la Représentante spéciale l'a signalé dans son propos, la diminution des moyens et des ressources mises à la disposition de la MINUSCA requiert une réorganisation et une empreinte géographique, une couverture géographique moindre. Mais la MINUSCA, en accord avec les autorités centrafricaines, reste présente et même renforce sa présence dans les zones déclarées sensibles. Et on l'a vu, actuellement, il s'agit des préfectures de la Vakaga et du Haut-Mbomou.

Dans les recommandations, vous avez employé le mot recommandation, je pense que la Représentante spéciale fait aussi, en effet, quelques recommandations pour la suite, pour préserver ces gains pour la protection des civils. La première, c'est de pouvoir poursuivre le processus de désarmement et de démobilisation des combattants des groupes armés, puisqu'on a vu que le désarmement et la démobilisation des groupes armés dans la période de juillet à décembre 2025 avaient apporté des gains significatifs en matière de sécurité dans les zones concernées. Donc, il est important de pouvoir reprendre rapidement ces opérations de façon ordonnée, planifiée, tout en offrant des perspectives socio-économiques durables aux combattants qui auront renoncé aux armes et retrouvé la vie civile, non seulement pour les combattants, mais aussi pour les communautés hôtes.

Une des autres recommandations faites par la Représentante spéciale, comme je vous l'ai indiqué dans mon dans mon propos liminaire, était celui d'un renforcement de la planification opérationnelle, un renforcement du professionnalisme, un renforcement de la gouvernance et de l'efficacité des Forces de sécurité nationales, qu'il s'agisse des niveaux stratégiques, institutionnels et opérationnels. Ce sont des recommandations qui ont été formulées par la Représentante spéciale, hier, lors de son intervention devant le Conseil de sécurité.

Je revois vos questions. Quelles sont les mesures que la MINUSCA prend pour renforcer la protection des civils dans les zones vulnérables ? Madame Rugwabiza l'a dit hier. Je pense que, nous vous le disons, à chaque fois

que nous nous rencontrons, actuellement, il y a vraiment un renforcement à la fois de notre présence au niveau de la police, au niveau de la Force militaire et aussi un engagement toujours plus accru de la MINUSCA dans les zones vulnérables. Au moment où je vous parle, nos collègues dans le Haut-Mbomou ou dans la Vakaga sont au quotidien en relation avec toutes les parties prenantes, avec toutes les communautés, ils sont engagés dans des dialogues au niveau local afin de faciliter un dialogue entre toutes les parties prenantes et un retour à une vie normale. Voilà ma réponse globale à vos quatre questions qui en fait se recoupaient, j'espère avoir satisfait à vos questions.

Questions des journalistes

Radio Ndeke Luka (Hamit Tidiani)

- J'aimerais d'abord revenir un peu sur l'un des points évoqués dans l'intervention de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies. Vous dites que l'un de vos mandats, ou bien l'une de vos priorités, c'est de protéger les populations civiles. Le 28 décembre dernier, on a eu à participer aux élections dans le pays, mais nous nous sommes rendu compte qu'à Bambouti, des éléments Azandé Ani Kpi Gbé, ont mis la main sur la sous-préfète de la localité, accompagnés de quelques personnes. Quelles sont les démarches que vous menez ici, au niveau de la MINUSCA, pour la libération de ces derniers. Est-ce que vous avez eu quand même la chance d'échanger avec les ravisseurs ?
- La deuxième question concerne directement la ville de Mobaye. Nous savons que la MINUSCA contribue énormément dans la construction des maisons d'arrêt dans le pays. Nous savons que vous avez fait vos œuvres. Et donc, au niveau de Mobaye, la ville ne dispose pas d'une maison d'arrêt. Et ce qui fait que le taux de féminicide est en hausse dans la ville. Qu'est-ce que la MINUSCA peut faire concrètement pour accompagner le Gouvernement allant dans ce sens ? Ou bien, est-ce que le Gouvernement a quand même formulé une demande allant dans ce sens pour aider les victimes qui sont dans cette localité ? Parce que lorsqu'on met la main sur un présumé et qu'on n'a pas une maison d'arrêt, on est obligé de le libérer et ce sont les victimes qui en souffrent.

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Concernant votre première question, l'occasion m'est donnée à cette tribune, une fois de plus, de dénoncer la prise d'otages du 28 décembre de la sous-préfète de Bambouti et des fonctionnaires et autres personnels qui l'accompagnaient, et évidemment d'appeler à sa libération. Vous savez, les questions liées aux otages sont des questions qui sont complexes et qui, par nature, doivent rester confidentielles afin de ne pas gêner les démarches entamées pour la libération. Cela dit, la MINUSCA appelle à cette libération, mais c'est une affaire qui, en premier lieu, est une affaire interne à la République centrafricaine.

En ce qui concerne votre deuxième question, vous pointez du doigt tout ce qui peut être fait afin que la lutte contre l'impunité puisse prévaloir sur l'ensemble du territoire centrafricain. Il est vrai que la MINUSCA a soutenu la construction ou la réhabilitation de prisons sur l'ensemble du territoire, non seulement de prisons, mais aussi de tribunaux, de cours d'appel et aussi qu'elle facilite le déploiement des magistrats sur le terrain. Concernant votre cas particulier de la ville de Mobaye, permettez-moi de me renseigner auprès de mes collègues et de revenir vers vous très prochainement.

Questions des journalistes

Radio Léngo Songo (Vanessa Chancine Djendole)

- Vu le problème financier dans le monde, comment la MINUSCA va continuer à soutenir le reste du processus électoral en République centrafricaine ?

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Effectivement, le deuxième tour des élections et des élections partielles sont prévus le 26 avril prochain et le mandat de soutien de la MINUSCA au cycle électoral, au processus électoral 2025-2026 n'est pas terminé. Donc, tout le soutien que nous avons apporté pour les élections du 28 décembre, le soutien logistique, le soutien

sécuritaire, le soutien technique, le soutien également en termes d'éducation civique et de sensibilisation, tout ce soutien se poursuit et le soutien au processus électoral est l'une des priorités du mandat de la MINUSCA. Donc, malgré les difficultés de liquidités auxquelles font face la MINUSCA et l'ensemble des Nations Unies, nous allons poursuivre notre soutien. Une fois encore, le soutien n'était pas un soutien ad hoc pour les élections du 28 décembre, le soutien était un soutien qui a commencé bien avant, sur l'ensemble d'un cycle électoral, d'un processus électoral. Donc, soyez rassurés, les élections, qui vont se tenir le 26 avril prochain, bénéficieront du même soutien que celles du 28 décembre l'année dernière.

Questions des journalistes

Radio Centrafrique (Jean-Claude Adjizekane)

- Hier, après la présentation du rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU, tous les membres du Conseil de sécurité ont salué les efforts du Gouvernement avec l'appui de la MINUSCA et ils ont réitéré leur engagement de soutenir la MINUSCA. Malheureusement, ils n'ont pas fait de propositions concrètes en matière de contributions financières. Alors, pensez-vous que le plaidoyer de la Représentante spéciale qui leur a demandé de combler le gap, son plaidoyer sera entendu, selon vous ?

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Hier, il s'agissait d'une réunion des 15 membres du Conseil de sécurité qui est l'organe majeur en termes de mise en œuvre du mandat global des Nations Unies pour toutes les questions relatives à la paix et la sécurité dans le monde. Le Conseil de sécurité est l'organe qui décide de mettre en place des opérations de maintien de la paix, des missions politiques, de les mettre en place, mais aussi de les arrêter. Et dans ce cadre, le Conseil de sécurité, il y a quelques années déjà, avait décidé de mettre en place la MINUSCA à la suite de tous les événements malheureux que vous connaissez tous.

Lorsqu'une mission est mise en place, on lui donne un mandat, un mandat qui fait l'objet d'une résolution. Tous les ans, en général, ce mandat est revu, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et donc avec un mandat qui est ajusté. Le mandat actuel de la MINUSCA découle de la résolution 2800 qui a été adoptée en novembre dernier. Dans ce mandat, dans ce texte de la résolution, il est indiqué que le Secrétaire général des Nations Unies doit, tous les quatre mois, faire un rapport au Conseil de sécurité sur l'évolution de la mise en œuvre de ce mandat.

Donc, l'origine de la réunion du Conseil de sécurité de hier, c'était ce rapport. C'est-à-dire que tous les quatre mois, le Conseil de sécurité, qui a donné un mandat, souhaite savoir : « Je vous ai donné un mandat, tous les quatre mois, dites-moi comment ça se passe ». Ce qui signifie que fin juin, il y aura une réunion similaire. Donc, ça, c'est une chose. Le Conseil de sécurité n'est pas celui qui donne les financements. Les financements sont donnés par l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'ensemble des États membres des Nations Unies et par des commissions spéciales. Donc, les deux sont déconnectés.

Le Conseil de sécurité est un organe politique qui donne le « la », j'ai envie de dire, et ensuite, il y a des commissions issues de l'Assemblée générale des Nations Unies qui regroupent l'ensemble des États membres de l'Organisation qui allouent de l'argent. Il y a un budget global pour les opérations de maintien de la paix. Et ensuite, dans ce budget global, une telle somme est allouée à la MINUSCA, une autre somme à la MONUSCO, une autre somme à UNMISS, etc.

Vous l'avez noté vous-même, le Conseil de sécurité est le forum pour faire passer des messages, justement. C'est ce qu'a fait hier la Représentante spéciale en disant : « Nous sommes tous conscients que des gains ont été réalisés en termes de sécurité, en termes de paix, en termes d'extension de l'autorité de l'État et il faut les préserver. Et nous sommes conscients que nous entrons dans une phase de transition mais il est important que nous puissions continuer à accompagner la République centrafricaine et nous sommes disposés à le faire mais il nous faut de l'argent pour ça. Il nous faut les moyens disponibles ».

Donc, la réunion d'hier était une occasion pour elle et pour d'autres pays, parce que vous l'avez entendu, elle n'a pas été la seule, d'autres membres du Conseil de sécurité se sont exprimés dans le même sens, donc d'effectuer un plaidoyer en faveur de financements garantis pour la poursuite du mandat de la MINUSCA. Voilà un petit peu

comment s'articulent les choses. Je vous le concède, ce n'est pas forcément clair et même nous, on a parfois un petit peu du mal à s'y retrouver.

Questions des journalistes

Radio Guira FM (Samuel Bogoto)

- Les CMOP, ces Comités préfectoraux de mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et conciliation en Centrafrique, jouent un rôle crucial dans la prévention et la gestion des conflits liés à la transhumance. Mais face à ces contraintes financières que connaît l'ONU d'une manière générale, est-ce que ces Comités ne verront pas leur marge de manœuvre ou bien tout au moins leurs actions un peu réduites ?
- Deuxièmement, vous l'avez déjà dit, le 26 avril, ça sera le second tour des législatives et le premier tour des partielles, alors, on en parle peu, le Plan intégré de sécurisation des élections, si l'on n'en parle pas du tout, est-ce qu'un travail est en de faire dans ce sens parce que la cartographie a quand même changé à mon avis ? Je vous remercie.

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Merci et c'est assez réjouissant de voir que vous avez tous des questions qui vont dans le même sens. Les CMOP, oui, ça reste une priorité puisque comme vous le savez, les CMOP, ce sont les Comités de mise en œuvre de l'Accord de paix de 2019 au niveau préfectoral. Et comme l'Accord de paix est l'une des priorités, évidemment, le soutien que la MINUSCA apporte aux CMOP demeure. Après, je ne peux pas vous garantir aujourd'hui qu'il va demeurer dans les mêmes proportions qu'il l'a été jusqu'à présent. Mais en tout cas, et en plus, nous croyons fermement en l'efficacité et au pouvoir d'influence des CMOP sur le terrain. Ils font un travail formidable, ce sont eux qui peuvent recevoir les alertes quand il y a des alertes sécuritaires. Je vois souvent passer des rapports où on a une alerte et du coup, on facilite une mission des membres du CMOP sur le terrain pour aller dans le village à tel ou tel endroit pour pouvoir désamorcer les conflits. Donc, le CMOP est un outil précieux et on ne va pas laisser tomber les CMOP comme ça parce qu'en termes de protection des populations civiles et de mise en œuvre de l'Accord de paix, c'est un outil qui est vraiment formidable, tout comme le sont les groupes de travail sur la transhumance.

Concernant les élections du 26 avril, comme je l'ai dit à votre collègue, le dispositif et le soutien restent les mêmes, puisque notre soutien est un soutien à un processus qui inclut un soutien sécuritaire et qui inclut la mise en œuvre du Plan intégré de sécurisation du processus électoral (PISE), en sachant qu'effectivement, les élections du 26 avril, les élections, soit le second tour, soit les partielles, vont se tenir dans les 20 préfectures que compte la République centrafricaine. Mais nos collègues de la Force et de la police travaillent sur la mise à jour de ce plan intégré de sécurisation électorale en tirant toutes les bonnes leçons apprises pour le 28 décembre parce que, on l'avait dit à l'époque, la mise en œuvre du PISE a été quand même un grand succès le 28 décembre, puisque à part à Bambouti, comme l'a signalé le collègue de Radio Ndeke Luka, tous les bureaux de vote avaient pu ouvrir dans l'ensemble de toutes les sous-préfectures du pays.

Questions des journalistes

Le Gardien Médias (Selda Junior Boute)

- Sauf erreur de ma part, le Conseil de sécurité a évoqué également la nécessité d'un transfert progressif à l'Autorité nationale. Et j'aimerais juste savoir quel est le calendrier envisagé pour le transfert progressif de certaines responsabilités de sécurité à l'État centrafricain et comment ce processus sera-t-il mesuré ?

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Alors là aussi, point de clarification, ce sont certains membres du Conseil de sécurité qui évoquent ce transfert, tout comme cette possibilité est évoquée dans le paragraphe 48 de la résolution 2800 du Conseil de sécurité. Pour l'instant, ce sont des options qui sont sur la table, qui sont en discussion. Vous le savez, une opération de maintien de la paix n'a pas vocation à rester éternellement. Et tout ce qu'on peut vous souhaiter, c'est que nous partions le plus rapidement possible, parce que le jour où nous partirons, ça signifiera que la paix est revenue de façon

durable sur le sol centrafricain. C'est une discussion qui est en cours, certains membres du Conseil de sécurité hier ont exprimé leurs vues à ce propos. Le Représentant de la République centrafricaine a exprimé l'opinion également de la République centrafricaine à ce propos. Je pense que tout le monde est quand même d'accord pour qu'il n'y ait pas de précipitation. On est dans cette phase de consolidation. Il y a ces acquis que nous souhaitons tous préserver. Quant à la question du calendrier, si calendrier il doit y avoir, cela sera mentionné, si, dans la prochaine résolution qui guidera le mandat de la MINUSCA.

Questions des journalistes

L'Agora (Melchisédech Bao)

- J'ai suivi votre propos général avec beaucoup d'attention. Peut-on parler d'une sécurité mise en avant par rapport à l'urgence humanitaire reléguée au second rang ? Parce que je me suis rendu compte dans vos propos liminaires, la question humanitaire n'est pas abordée, sauf erreur de ma part.

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Je vous remercie vraiment pour votre question. Certains États membres, hier, ont fait écho de l'urgence humanitaire dans certaines parties du pays. Chaque intervenant a un temps de parole limité et il était important, lors de la réunion d'hier, de se focaliser sur les gains en matière de sécurité, sur la protection des populations civiles et surtout, c'était le premier Conseil de sécurité à la suite des élections du 28 décembre.

Il n'empêche que votre préoccupation est largement couverte dans le rapport du Secrétaire général, qui est la raison d'être de la réunion de hier et on fera un éclairage tous ensemble la semaine prochaine sur ce rapport du Secrétaire général qui est déjà disponible. On vous enverra [le lien](#) cet après-midi avec le verbatim vers ce rapport. La question humanitaire, évidemment, est couverte dans le rapport du Secrétaire général pour la période d'octobre 2025 à février 2026. J'ai envie de vous dire aussi que la sécurité et l'urgence humanitaire sont liées, puisque on le voit, dans la Vakaga ou dans le Haut-Mbomou, les problèmes de sécurité entravent l'acheminement de l'aide humanitaire.

L'heure est venue de clore cette conférence de presse. Je vous rappelle que vous pouvez retrouver en temps réel toutes les informations de la MINUSCA sur le site [web de la Mission](#), sur [Facebook](#), [X](#), [YouTube](#) et [Instagram](#).

Merci à tous pour votre participation.